Zeitschrift: Arbido

Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek

Information Schweiz

Band: - (2009)

Heft: 4: Bewertung als Kernaufgabe der I&D-Welt = L'évaluation: tâche

fondamentale du monde I&D = La valutazione: un compito

fondamentale del monde I&D

Artikel: Autour des calendriers de conservation : reflets genevois = Zum

Bewertungsinstrument des "Calendrier de conservation"

Autor: Dunant, Anouk / Filippozzi, Lorraine / Zeller, Jean-Daniel

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-769874

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ten Prozessen bei den teilnehmenden Bundesämtern einem Praxistest unterzogen werden. Ein validiertes Instrument soll Ende Oktober dieses Jahres vorliegen. Am Anfang des Projektes stand, wie schon erwähnt, die Vision der Alltagsbewertung. Dazu, sie zur Realität zu machen, gehört viel, zum Beispiel, um eine Auslese von Kernunterlagen durch entsprechende Metadaten möglich zu machen, oder den Unterlagenproduzenten eine Schriftgutverwaltung näherzubringen, die sich an Prozessen orientiert. Aber wie heisst es bei Friedrich Dürrenmatt? Man darf nie aufhören, sich die Welt vorzustellen, wie sie am vernünftigsten wäre.

Kontakt: miriam.shergold@bar.admin.ch

ABSTRACT

Le tri des documents au quotidien et une politique d'acquisition ciblée des archives Une évaluation des archives qui ne ferait que réagir à la production documentaire reviendrait à ne pas tirer profit du potentiel précieux qu'offre le records management en terme de politique d'acquisition et de support rationnel.

Pour cette raison, les Archives fédérales suisses (AFS) misent sur l'évaluation prospective de l'ensemble des archives courantes. Elles cherchent à assurer que les dossiers destinés à un archivage définitif comportent un contenu significatif. Significatif dans le sens où ils ne doivent être ni lacunaires ni contenir trop de documents sans importance en terme de traçabilité de l'affaire traitée dans le dossier. A cette fin, les AFS ont initié le projet «types des procédures administratives selon les aspects juridiques». Celui-ci est en cours de réalisation par le *Kompetenzzentrum Public Management* (KPM) de l'Université de Berne avec la participation des AFS et de plusieurs offices de la Confédération. L'objectif du projet est de permettre aux producteurs d'arriver à identifier les documents qui doivent obligatoirement entrer dans le dossier pour en garantir la fonction probatoire. De cette manière, on peut encourager une prise de conscience sur le besoin de traçabilité des archives tout en contrôlant le volume des archives définitives nouvellement versées.

Autour des calendriers de conservation. Reflets genevois

Anouk Dunant, Lorraine Filippozzi, Jean-Daniel Zeller

Issu du regard croisé du producteur d'archives et de l'archiviste, le calendrier de conservation (ou tableau de gestion dans la terminologie française) est au cœur de toute démarche de normalisation des procédures d'archivage:

- outil contractuel validé par les deux parties, il est la base des relations entre le producteur d'archives et l'archiviste;
- outil de dialogue, il permet à l'archiviste et au producteur d'archives de parler le même langage;
- outil de gestion prévisionnelle du cycle de vie des documents, il simpli-

fie et rationalise la gestion des archives courantes, intermédiaires et définitives, et permet d'évaluer les besoins en espace d'archivage à court, moyen et long terme;

- outil d'organisation et de normalisation, il accompagne les procédures d'élimination et de versement définies dans une charte d'archivage;
- outil au service de la transparence, il précise les responsabilités de chaque service dans la conservation des dossiers (sélection des doublons);
- outil de sélection des archives, il précise et motive le traitement final à appliquer à chaque document (élimination, tri, conservation).

Abrégé d'archivistique, 2004, Association des archivistes français (p. 67)

Dans la pratique, cet instrument peut prendre des formes variées en fonction des besoins. L'évolution de cet instrument pour le traitement des archives contemporaines a conduit le Forum des archivistes genevois (le 28 novembre 2008) à confronter diverses expériences récentes sur ce sujet, confrontation dont les contributions rassemblées dans ce dossier donnent une synthèse.

Contact: anouk.dunant-gonzenbach@etat.ge.ch lorraine.filippozzi@hesge.ch jean-daniel.zeller@hcuge.ch

Courrier des lecteurs

e-mail: gilliozs@bluewin.ch

Zum Bewertungsinstrument des «Calendrier de conservation»

Anouk Dunant, Lorraine Filippozzi, Jean-Daniel Zeller

Entstanden unter dem Blickwinkel sowohl des Aktenbildners als auch des Archivars stellt der «Calendrier de conservation» (franz. auch «tableau de gestion», engl. «Retention schedule», dt. auch «Fristenkatalog») das Kernstück aller Bemühungen um die Standardisierung des Archivierungsprozesses dar:

Laut dem Abrégé d'archivistique, hg. von der Association des archivistes français, Paris 2004, p. 67, ist der «Calendrier de conservation»:

- ein gemeinsam erarbeitetes Instrument der Zusammenarbeit zwischen Aktenbildner und Archivar;
- eine Diskussionsgrundlage, welche es beiden Seiten erlaubt, eine gemeinsame Sprache zu finden;

- ein Prospektivinstrument für die Verwaltung während des ganzen Lebenszyklus der Dokumente, welches die Verwaltung in der laufenden Aktenführung, in den Zwischenarchiven und im Endarchiv vereinfacht und rationalisiert und die kurz-, mittelund langfristige Planung des Magazinraums ermöglicht;
- ein Instrument zur Organisation und Standardisierung des Bewertungsprozesses und der Kassation («Archivierungskonzept» oder «Archivierungsmodell»);
- ein Instrument zur Herstellung von Transparenz, indem es die Verantwortlichkeiten aller Dienststellen festhält:
- ein Instrument zur Festlegung des Umgangs mit allen Dokumenten, indem es festhält, welche Dokumente

befristet oder dauernd aufzubewahren sind und welche kassiert werden können

In der Praxis kann der «Calendrier de conservation» entsprechend den spezifischen Bedürfnissen unterschiedlich ausgestaltet werden. Anlässlich der Veranstaltung des «Forum des archivistes, Genève» vom 28. November 2008 sind die bisherigen Erfahrungen und Entwicklungen, welche in den Archiven von Genf mit diesem Instrument gemacht worden sind, zur Diskussion gestellt worden. Die nachfolgenden Artikel sind die Zusammenfassungen der im «Forum» gehaltenen Referate.

Kontakt: anouk.dunant-gonzenbach@etat.ge.ch lorraine.filippozzi@hesge.ch jean-daniel.zeller@hcuge.ch

Le recueil des durées de conservation des documents de gestion de l'administration cantonale genevoise

Anouk Dunant, Archives d'Etat de Genève

Le recueil des durées de conservation des documents de gestion de l'administration cantonale genevoise est issu d'un travail de collaboration entre les Archives d'Etat et les archivistes des départements de l'administration et des établissements publics genevois, travail ayant eu lieu au sein du groupe de coordination de l'archivage. Il a été établi à l'intention des archivistes des institutions publiques genevoises.

Le groupe de coordination de l'archivage

La création du groupe de coordination de l'archivage de l'administration cantonale genevoise découle de la mise en application de la loi sur les archives publiques entrée en vigueur en 2001, de son règlement d'application et de la loi sur l'information au public et l'accès aux document (LIPAD), ainsi que de la création de postes d'archivistes de département pour les départements qui n'en étaient pas encore pourvus. Selon son cahier des charges, *le groupe est*

constitué en vue d'assurer la mise en œuvre coordonnée de la loi sur les archives publiques et des autres législations ayant une incidence sur l'archivage au sein de toutes les institutions publiques concernées. Il est le seul groupement d'archivistes réglementairement reconnu et habilité à proposer des directives, des projets ou des rapports valables pour l'ensemble des institutions publiques concernées. Ce groupe est composé des archivistes des Archives d'Etat, des archivistes des institutions publiques, à raison d'un par entité (à savoir les archivistes de